

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 juin 2010

Présents :

Tous les membres, sauf excusés : Christian CLEYRAT
Sébastien MORIN

Secrétaire de séance : Bernard HANRARD

- 1 - URBANISME

- Déclaration préalable : COLLOMB Jeanne
 - Avis défavorable de la DDE, à revoir en conseil municipal.
- Déclaration préalable : VILLAUME Didier
 - Avis favorable de la DDE et du conseil municipal.
- Déclaration préalable : COLSON Alain
 - Avis défavorable de la DDE, nécessité d'un Permis de Construire
- Déclaration préalable : GRAND JEAN Alain
 - Avis favorable de la DDE et du conseil municipal.
- Déclaration préalable : BERTRAND Jean Philippe
 - Avis favorable du conseil municipal.

- 2 - DELIBERATIONS

➤ Travaux électricité éclairage public :

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'un bilan, réalisé par la société Electricité Service, de la consommation électrique pour l'éclairage public fait apparaître des économies possibles d'énergie dans le haut du village. Pour cela, il faudrait changer les ballasts et les lampes.

Montant du devis des travaux : 3475.00 € HT.

Le montant de ces travaux pourrait être amorti en deux ou trois ans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à cette entreprise qui connaît bien le réseau électrique du village.

➤ Recrutement ATSEM

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'ATSEM arrive à terme le 02/07/2010. Il convient de savoir si le conseil souhaite le renouveler pour la rentrée de septembre 2010.

Madame La Maire propose un recrutement avec une période de mise à l'essai de deux mois.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de recruter une ATSEM pour les postes suivants :

- ATSEM à raison de 20 heures par semaine et 6 heures de ménage avec une période d'essai de 2 mois,
- d'Agent de garderie périscolaire. La durée de travail hebdomadaire variera entre 0 et 10 heures, selon les besoins.

- autorise Madame Le Maire à signer le contrat devant intervenir avec l'intéressée.

➤ Rapport Eau & Assainissement :

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article 73 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement font obligation de soumettre un rapport annuel à la délibération du conseil municipal.

Madame La Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de l'année 2009.

➤ Agence de l'eau :

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que la redevance à verser à l'Agence de l'eau pour le prélèvement de la ressource en eau est plus importante que prévue dans le budget prévisionnel.

Sur proposition de Madame La Maire, et après délibération, le conseil municipal :

Décide les transferts suivants :

*Section de fonctionnement :

- | | | |
|-------------------------------------|---------------|---------|
| - Augmentation de crédits alloués : | article 63781 | + 500 € |
| - Diminution sur crédits alloués : | article 637 | - 500 € |

➤ Emploi jeune été :

Madame La Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien supplémentaire pour effectuer des travaux sur les bâtiments, la voirie, le réseau d'eau...

Après délibération, le conseil municipal :

- décide donc d'employer un agent d'entretien pour la période du :
28 juin au 28 août 2009,
- autorise Madame La Maire à signer le contrat devant intervenir avec le (ou les) intéressé(s).

● **DIVERS**

➤ Rapport de la fédération des chasseurs de Savoie :

- Guy PELLICIER a assisté au rapport de l'Assemblée Générale et nous a fait part en particulier du comptage des cerfs pour l'année 2010.

➤ Archives communales :

- Dossier en cours.

➤ Travaux mur concession communale des prêtres :

- La question a été évoquée, les travaux seront à voir prochainement.

➤ Problème chauffage salle des fêtes :

- Un courrier sera adressé à la personne concernée.

➤ Vitraux église :

- Des renseignements ont été demandés auprès du Conseil Général, lequel nous a transmis des adresses d'entreprises effectuant ces travaux pour demande de devis. Une demande de subvention devra être faite.

Madame La Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
Bernard HANRARD